



Règlement du championnat de Bretagne Toutes Catégories 2024

Validé par le Comité Directeur de la Ligue le 17 septembre 2023

ssArticle 1. Préambule.....	1
Article 2. Règles	2
Article 3. Participants.....	2
Sélection	2
Engagement	2
Article 4. Nombre de rondes	2
Article 5. Cadences	2
Cadence lente	2
Cadence rapide	2
Cadence blitz.....	2
Article 6. Classements	3
Article 7. Appariements	3
Article 8. Date et lieu	3
Article 9. Arbitrage	3
Article 10. Jury d'appel	3
Article 11. Commission de surveillance.....	4
Article 12. Prix	4
Article 13. Droit à l'image	4

Article 1. Préambule

Le championnat de Bretagne Toutes Catégories est organisé par la Ligue de Bretagne et délivre le titre de champion·ne de Bretagne pour la saison en cours.

Le·la Directeur·rice de la compétition est le·la Directeur·rice Technique Régional·e.

Les tournois sont homologués Fide (prise en compte Elo max. 2400).

Les modifications apportées au règlement de la saison précédente sont indiquées [en bleu](#).

Article 2. Règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

Article 3. Participants

Sélection

Le championnat regroupe 16 ou 18 participant-es :

- les joueur-euses ayant terminé aux trois premières places de leur championnat départemental (les joueur-euses hors département ne sont pas pris en compte) ;
- les joueur-euses ayant terminé aux trois premières places des deux tournois qualificatifs disputés en mode hybride ;
- des joueur-euses invité-ees par la Direction Technique.

Engagement

Les joueur-euses sont prévenu-es individuellement par courrier électronique, directement ou par l'intermédiaire de leur responsable de club, et doivent confirmer leur sélection dans un délai d'une semaine en réglant leurs droits d'inscription en ligne sur le site web de la Ligue.

Le droit d'engagement à la compétition est de 20€.

Article 4. Nombre de rondes

Le championnat se joue en 5 rondes.

Tout retard de plus de 30 minutes après le début annoncé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstance exceptionnelle.

En cas de forfait injustifié, il est fait application de l'article 34.2 du règlement intérieur de la DNA. Tout forfait non excusé pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

Article 5. Cadences

Cadence lente

A chaque ronde, les joueur-euses disputent une partie à la cadence lente de 1h + 30 sec./coup, sans autre rajout de temps.

Le gain en cadence lente est récompensé par le score de 12 à 0.

Cadence rapide

En cas de nulle en cadence lente, les joueur-euses disputent une partie à la cadence rapide de 12 min. + 3 sec./coup, sans autre rajout de temps.

Le gain en cadence rapide est récompensé par le score de 8 à 4.

Cadence blitz

En cas de nulle en cadence rapide, les joueur-euses disputent une partie à la cadence blitz de 3 min. + 2 sec./coup, sans autre rajout de temps.

Le gain en cadence blitz est récompensé par le score de 7 à 5.

En cas de nulle en cadence blitz, les deux joueur-euses marquent tous les deux 6 points.

Article 6. Classements

Au terme des 5 rondes du championnat, les joueur·euse·s sont départagé·es par :

1. la somme des points de parties dont les règles d'attribution sont données à l'article 5 ;
2. la confrontation directe, si applicable ;
3. le nombre de victoires en cadence lente ;
4. le nombre de victoires en cadence rapide ;
5. le nombre de victoires en cadence blitz ;
6. le plus faible Elo (classement Fide, puis National, puis Estimé) ;
7. l'âge le plus faible.

Article 7. Appariements

Les appariements sont réalisés au système suisse.

A chaque ronde, les points de parties (cf article 5) sont utilisés pour déterminer les niveaux de points utilisés.

Article 8. Date et lieu

La date de la compétition et les horaires des rondes sont affichés sur le site web de la Ligue de Bretagne.

L'entrée est libre pour les spectateur·trices, cependant l'arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

Article 9. Arbitrage

L'arbitre du championnat est désigné·e par le président de la Ligue, après concertation du Directeur Technique et du Directeur Régional de l'Arbitrage.

Article 10. Jury d'appel

Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques.

L'arbitre constitue en début de championnat le jury d'appel composé :

- du·de la Directeur·rice Technique de la LBE, ou de son·sa représentant·e,
- de trois participant·es (dont *a minima* une personne de chaque genre),
- d'un·e membre du Comité Directeur de la Ligue,
- de l'arbitre, ou de son·sa représentant·e.

La composition de ce jury qui est présidé par le·la Directeur·rice Technique ou à défaut par le·le membre du Comité Directeur, est affichée sur le site web de la Ligue.

Pour présenter un appel au jury, il faut :

- en informer l'arbitre au moment de l'incident,
- continuer la partie en appliquant ses directives,
- dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre.

Article 11. Commission de surveillance

La commission de surveillance est chargée de statuer sur les incidents impliquant les participant-es et perturbant la régularité ou la bonne tenue du Championnat.

Le-la Directeur-riche Technique constitue en début de championnat la commission composée :

- du-de la Directeur-riche Technique de la Ligue, ou de son-sa représentant-e,
- d'un-e membre du Comité Directeur de la Ligue,
- de l'arbitre, ou de son-sa représentant-e,
- d'un-e représentant-e des participant-e-s au championnat.

La commission se réunit à la demande de l'un-e de ses membres ; elle prend les décisions qu'elle juge utiles à la discipline et à la régularité du Championnat et peut prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du tournoi.

Article 12. Prix

Les prix sont les suivants, après classement établi selon l'article 6 :

- Champion-ne de Bretagne : 150€ et remboursement de l'inscription au championnat de France (et participation au tournoi Accession Jules Ferry si classement minimum de 1900)
- Vice-champion-ne de Bretagne : 100€ et remboursement de l'inscription au championnat de France
- Troisième : 75€ et remboursement de l'inscription au championnat de France
- Quatrième : 50€ et remboursement de l'inscription au championnat de France
- Cinquième : remboursement de l'inscription au championnat de France

Tous les prix sont distribués au système Hort (minimum 30€).

Seul-es les joueur-euses présent-es à la remise des prix pourront recevoir leur prix, sans aucune dérogation.

Article 13. Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineur-es (ou les enfants dont il-elles ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteur-rices) autorisent la Ligue de Bretagne à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrit-es. Cette autorisation vaut également pour les joueur-euses majeur-es.

L'inscription au championnat de Bretagne implique l'acceptation du présent règlement intérieur.